

D.D.T.

Service SUT

Affaire suivie par : Laure VIGNERON

Approbation du PLUi
de la communauté
de communes

Ardèche Sources et Volcans

- NOTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE -

- ❖ vu la délibération du conseil communautaire du 31 mars 2022
- ❖ vu sa date de transmission en préfecture le 5 avril 2022
- ❖ vu l'affichage au siège de l'EPCI de la délibération à compter du 6/04/2022
- ❖ vu l'affichage de la délibération en mairies Chirols et Jaujac à compter du 5/04/2022
- ❖ vu l'affichage de la délibération en mairies Barnas, Burzet, La Souche, Mayres, Meyras, Montpezat, Pont-de-Labeaume, Prades et Saint-Pierre-de-Colombier à compter du 6/04/2022
- ❖ vu l'affichage de la délibération en mairies Fabras, Lalevade-d'Ardèche et Saint-Cirgues-de-Prades à compter du 7/04/2022
- ❖ vu l'affichage de la délibération en mairies Pereyres et Thueyts à compter du 8/04/2022
- ❖ vu la publication de l'avis dans le journal « Le Dauphiné Libéré » le 7 avril 2022

Le PLUi est exécutoire, à compter du 5 mai 2022

17 MAI 2022 Le Chef du S.U.T.

Jérôme BOSC

Copies :

D TSA
SUT/PT/LV
SUT/CT
SUT/ADS
S/ Préfecture de Largentière
Communauté de communes d'Ardèche Sources et Volcans
SCoT Ardèche méridionale
Chrono